

**DECISION N°16 - 2025/26**

**Décision de l'ordonnateur secondaire relative au tarif d'inscription à la certification du Goethe-Institut pour l'année scolaire 2025-2026**

**La directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,**

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L.452-2, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu la délibération n° 33/2013 du conseil d'administration de l'AEFE en date du 29 novembre 2013 ;

Vu la délégation de signature de l'ordonnateur secondaire du Lycée Français de Madrid ;

**Décide :**

Tarif en euros relatif aux frais d'inscription à la certification d'allemand du Goethe-Institut pour l'année scolaire 2025-2026

- Frais d'inscription niveau B1 : 209 €

**Recours :**

La présente décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de sa date d'affichage.

Madrid, le 13 mars 2026

Le Proviseur, Ordonnateur secondaire



Gilles MARTINEZ

Décision affichée dans l'établissement le : 13/03/2026

Décision publiée sur le site internet de l'établissement : 13/03/2026